

LA COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME



COMMISSIONER
FOR HUMAN RIGHTS

COMMISSAIRE AUX
DROITS DE L'HOMME

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Le système de protection des droits de l'homme dont l'Europe dispose aujourd'hui est l'un des plus avancés du monde. La Convention européenne des droits de l'homme, la Cour, les différents mécanismes et organes de suivi, ainsi que mon Bureau, s'emploient à faire en sorte que les États honorent leurs obligations de protéger, de respecter et de mettre en œuvre les droits de l'homme. Cependant, des insuffisances structurelles et le manque de volonté politique entravent encore la pleine réalisation de ces droits.

Mon rôle en tant que Commissaire aux droits de l'homme est de rendre les États attentifs aux problèmes susceptibles de restreindre la capacité des personnes à exercer leurs droits, et de les aider à trouver des solutions pour améliorer la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme.

Pour atteindre cet objectif, je coopère étroitement avec tous ceux qui peuvent faire avancer les choses : gouvernements, autorités nationales, défenseurs des droits de l'homme, journalistes, ONG et éducateurs. Cependant, pour réaliser ces droits, il ne suffit pas que les États appliquent les lois et les normes. Le soutien de l'ensemble de la société est aussi nécessaire. Chacun de nous doit s'engager dans la mise en œuvre quotidienne des droits de l'homme.

Les droits de l'homme ne se résument pas à préserver de la contrainte, la discrimination ou la violence. Ils impliquent aussi de pouvoir vivre sa vie en déployant toutes ses potentialités. Les droits de l'homme obligent les États à sauvegarder nos libertés et à garantir à tous la dignité, la justice et l'inclusion. J'utilise mon mandat pour aider les États à se montrer à la hauteur de ces attentes.

DUNJA MIJATOVIĆ

VISITE DANS LES PAYS

La Commissaire effectue des visites dans tous les Etats membres pour surveiller et évaluer la situation des droits de l'homme. Lors de ces visites, elle rencontre les plus hauts représentants du gouvernement, du parlement, de l'appareil judiciaire, de la société civile et des structures nationales des droits de l'homme. Par ailleurs, elle dialogue avec des gens ordinaires ayant des préoccupations liées aux droits de l'homme et se rend dans des établissements où la question des droits de l'homme est sensible : prisons, hôpitaux psychiatriques, structures d'accueil des demandeurs d'asile, écoles, orphelinats et autres lieux où vivent des groupes vulnérables.

A l'issue de ses visites, la Commissaire peut adresser aux autorités du pays concerné un rapport ou une lettre qui contient une évaluation de la situation des droits de l'homme et des recommandations indiquant comment remédier aux insuffisances constatées dans la législation et la pratique. De plus, la Commissaire a le droit d'intervenir en qualité de tierce partie dans les procédures devant la Cour européenne des droits de l'homme, en présentant des observations écrites ou en prenant part aux audiences.

ACTIVITES THEMATIQUES

La Commissaire effectue également un travail thématique sur des sujets qui sont au cœur de la protection des droits de l'homme en Europe. Elle donne des conseils et des informations sur la prévention des violations des droits de l'homme et publie des avis, des recommandations, des documents thématiques et des rapports.

ACTIVITES DE SENSIBILISATION

La Commissaire s'emploie à promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme dans les Etats membres, en organisant des séminaires et des manifestations sur différents thèmes ou en y participant. La Commissaire cultive un dialogue permanent avec les gouvernements, les organisations de la société civile et les institutions éducatives pour que la population soit davantage sensibilisée aux normes des droits de l'homme. Enfin, elle contribue au débat et à la réflexion sur les grandes questions d'actualité touchant aux droits de l'homme en entretenant des contacts avec les médias et en publiant régulièrement des articles et des documents thématiques.

Dans le cadre de ses visites de pays, de son travail thématique et de ses activités de sensibilisation, la Commissaire accorde une attention particulière à la protection des défenseurs des droits de l'homme. Elle coopère étroitement avec d'autres organes du Conseil de l'Europe et avec des instances internationales très diverses, notamment l'Organisation des Nations Unies et ses agences spécialisées, l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Bureau travaille aussi en étroite collaboration avec les structures nationales des droits de l'homme et les principales organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme, ainsi qu'avec des universités et des groupes de réflexion.



Le Commissaire aux droits de l'homme

est une institution non judiciaire, indépendante et impartiale, créée en 1999 par le Conseil de l'Europe. Sa mission est de promouvoir la sensibilisation aux droits de l'homme et leur respect dans les Etats membres. Ses activités s'articulent autour de trois grands axes étroitement liés : membres du Conseil de l'Europe. Ses activités s'articulent autour de trois grands axes étroitement liés :

- › des visites dans les pays et un dialogue avec les autorités nationales et la société civile;
- › un travail thématique d'information et de conseil sur la mise en œuvre systématique des droits de l'homme;
- › des activités de sensibilisation.

Le Commissaire est élu par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur une liste de trois candidats établie par le Comité des Ministres et exerce un mandat non renouvelable de six ans.

La Commissaire actuelle, Dunja Mijatović, a pris ses fonctions en avril 2018. Quatrième Commissaire, elle succède à ce poste à Nils Muižnieks (2012-2018), Thomas Hammarberg (2006-2012) et Álvaro Gil-Robles (1999-2006).

Bureau de la Commissaire
aux droits de l'homme
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

Tél: +33(0)3 88 41 34 21
@CommissionerHR

Email: commissioner@coe.int



www.coe.int/commissioner

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE